

RT 2012 - CE QU'IL FAUT SAVOIR

Appliquer la Réglementation Thermique RT 2012



**RÉGLEMENTATION
THERMIQUE
2012**

C'est parfois au moment du dépôt de permis de construire que les particuliers découvrent pour la première fois la RT 2012. Une attestation de prise en compte de la réglementation thermique 2012 est effectivement réclamée par la mairie.

La Réglementation Thermique 2012 (RT 2012) s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement et a pour objectif de limiter les consommations énergétiques des bâtiments neufs chauffés.

Pour presque toutes les constructions neuves et les extensions dont la surface est supérieure à 50 m², la réglementation thermique 2012 est avant tout une réglementation d'objectifs et comporte non seulement quelques exigences de moyen (utilisation d'énergie renouvelable, compteur d'énergie, test d'infiltrométrie), mais aussi 3 exigences de résultats (besoin bioclimatique, consommation d'énergie primaire, et confort d'été).

Même si elle est « réglementaire » et « obligatoire », nous vous encourageons à ne pas la considérer comme un simple document administratif, mais comme une aide à la conception, un moyen de faire des économies à la construction comme à l'utilisation.

Que faut-il faire pour respecter la réglementation thermique 2012 ?

Il est fortement recommandé de contacter un Bureau d'Etudes Thermiques (BET). ANAIS EXPERTISES est votre interlocuteur privilégié. Pourquoi ?

- Parce que l'ingénieur thermicien doit vous faire réaliser des économies. Un mauvais thermicien vous préconisera des solutions « faciles » pour lui, mais coûteuses pour vous !
- Parce que notre expérience du traitement des pathologies du bâtiment nous amène à faire des propositions intelligentes, aussi économiques à court qu'à long terme.
- Parce que vous devez pouvoir compter sur un secrétariat de qualité pour accéder à votre dossier.

Il est malheureusement courant de voir des maisons, mal isolées, équipées de solutions de chauffage et de ventilation difficiles à amortir. Pourtant, il vaut mieux dépenser de l'argent pour ne pas consommer d'énergie que de se ruiner pour en produire, aussi renouvelable soit-

elle.

Pour aller plus loin, lisez notre article : [Les constructions concernées par la RT - Les constructions neuves & les extensions](#)

Les attestations RT 2012 à produire

Il y a 2 attestations de prise en compte de la réglementation thermique à produire à la mairie du lieu de construction, une avant, et l'autre après la construction :

1. L'attestation initiale qui atteste que le besoin bioclimatique de la construction est satisfaisant, à déposer en même temps que la demande de permis de construire.
[Commandez l'attestation initiale en ligne sur notre site GThermik.fr](#), ou appelez-nous par téléphone au 09 8008 5008.
2. L'attestation finale qui atteste que la construction respecte effectivement la réglementation thermique, à déposer en même temps que la déclaration d'achèvement de travaux (DAACT).
[Renseignez-vous et commandez l'attestation finale sur notre site ANAIS EXPERTISES.](#)

Pour réaliser l'attestation finale, ANAIS EXPERTISES réalise en même temps le [test d'étanchéité à l'air](#) et le [DPE neuf](#). De façon optionnelle, nous pouvons aussi [contrôler l'isolation par thermographie](#) et les débit de ventilation avec un anémomètre.